



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-22 – (7)

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 22

- Étaient présents :

Sébastien SOULIER, Maire

Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Adjoint au Maire

Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Romain BRETON, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, , Mélodie REGALDO, Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Martine LAMOUREUX, Yannick IHAMOUIA, Loïc TEYSSIER, Élodie PAULS, Mélodie REGALDO

- Procurations : Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET, Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH, Élodie PAULS à Anne THEVENOT, Mélodie REGALDO à Marion HOLVOET

- Secrétaire de séance : Pierre BOLLIET

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-22 – (7) / Affectation des résultats de l'exercice 2025 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique.

A/ Résultat de fonctionnement l'exercice 2025	499 105.70€
B/ Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1)	259 995.67€
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	759 101.37 €
D/ Solde d'exécution d'investissement 2025 D 001 (besoin de financement)	- 441 119.65€
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	-101 186.74€
Besoin de financement = F = D + E	542 306.39€

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 542 306.39 € ;

Considérant qu'il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour 2026, permettant ainsi un réel autofinancement ;

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation du résultat (compte 1068)	549 101.37 €
Report à la section de fonctionnement (002) - Excédent	210 000.00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur 549 101.37 € en couverture du déficit d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser et en dotation complémentaire,
- **AFFECTE** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 210 000 €, au compte 002 « Excédent de de fonctionnement reporté ».

Le Maire,
Sébastien SOULIER

